



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Protection des consommateurs

Question écrite n° 50501

Texte de la question

M. Pascal Clément attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur les préoccupations des éleveurs avicoles concernant le projet de loi d'orientation agricole. Il semblerait en effet que l'un des articles de ce projet vise à ne plus reconnaître la certification de conformité « produits » comme un signe officiel de qualité, ou à la rattacher à une identification permanente et généralisée (IPG). Une filière avicole développée autour d'un poulet certifié permet aujourd'hui de faire vivre de nombreuses unités de production décentralisées, créant ainsi nombre d'emplois. Des éleveurs se sont impliqués et ont investi des sommes importantes dans ce type de projet, car il est reconnu par les distributeurs et les consommateurs, en apportant toutes les garanties de qualité et de traçabilité qu'ils recherchent. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre, afin que les conséquences du projet de loi d'orientation ne mettent pas en péril l'effort engagé par les acteurs de la filière avicole.

Données clés

Auteur : [M. Clément Pascal](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50501

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 1997, page 1837